Convention pour l'organisation d'une journée « Palmes/Masque/Tuba»

Entre les soussignés :

COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES FFESSM (Codep 06) 14 AVENUE DE BELGIQUE 06220 GOLFE JUAN Représenté par Monsieur Jean Louis FERRETTI Président du Comité

COMITE REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR FFESSM 46 Bd Fenouil 13016 Marseille P/O Représenté par Monsieur Bernard GAUTHIER Président Adjoint du Comité

CLUB « Antibes Subaquatique Azur » FFESSM Représenté par son Président Emmanuel COURTIGNON

L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE DE CARROS 3 VALLEES

2 rue Eusière 06510 CARROS

Représentée par Monsieur Philippe ROBERT, Inspecteur de l'Education nationale en charge de la circonscription de Carros 3 vallées

PREAMBULE

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'organisation d'une journée d'animation portant sur l'activité Palmes/Masque/Tuba, à destination de l'école primaire de la Bollène Vésubie, en collaboration avec les comités départementaux, régionaux FFESSM et le club ASA d'Antibes.

L'école Primaire de la Bollène Vésubie 06450 LA BOLLENE VESUBIE souhaite promouvoir et favoriser la pratique du sport au sein de l'établissement. Dans cette perspective, elle cherche à faire découvrir aux élèves les activités proposées par la Fédération FFESSM « Française d'Etudes et Sport Sous-marins » notamment à travers une initiation à l'activité PMT.

Cette journée s'inscrit dans le cadre de la convention signée entre :

- Le CODEP 06 et la DSDEN 06 le 23 juin 2017 portant sur l'organisation de l'activité subaquatique : « randonnée palmée ».
- Le Ministère de l'Education Nationale, le Sport scolaire et la FFESSM (Fédération Française d'Etudes et Sports Sous-marins) du 31 mai 2016 mentionnant que les sports subaquatiques trouvent leur dimension éducative dans le cadre des pratiques sportives en milieu scolaire.

Elle fait référence au Pass Collectif Jeunes qui est un ATP collectif (Autres Titres de Participations) pour un groupe de mineurs adapté au milieu scolaire (groupe de 35personnes maximum) avec option Pass Collectif jeunes journée, qui permet une assurance RC pour la durée de l'ATP pour tous les membres du groupe (coût 10 € pour le groupe)

-

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1:

Le club « Antibes Subaquatique Azur », le Comité départemental des Alpes Maritimes ainsi que le Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur de la FFESSM partenaires s'engagent à proposer gratuitement une séance d'initiation à l'activité « palmes masque tuba » (en bassin artificiel profondeur environ 0. 80m) au bénéfice d'élèves d'une classe élémentaire de la Bollène Vésubie citée en préambule. Les évolutions se feront à la surface de l'eau. La recherche éventuelle d'un objet posé au fond du bassin nécessitera un temps d'apnée bref (10 secondes maximum).

Article 2:

Seules les personnes officiellement mandatées par les Présidents nommés peuvent effectuer cette prestation. Les moniteurs dédiés à l'encadrement sont tous titulaires de diplômes « d'état ». Leur qualification repose sur la liste des diplômes, arrêtée par l'Annexe II-1 art. A212-1 du code du sport, et notamment être titulaire du BEES / BPJEPS/DEJEPS spécialité plongée subaquatique.

L'activité aquatique PMT est une activité à encadrement « renforcé » Pour les élèves de niveau élémentaire, il est composé au minimum de l'enseignant et d'un adulte qualifié pour 24 élèves. Et par tranche de 12 élèves supplémentaires, un adulte de plus (cf. circulaire n° 2017-116 du 06-10-2017 -Encadrement des APS).

Pour des raisons de sécurité le taux d'encadrement sera de :

8 élèves maximum par adulte agréé, placés sous la responsabilité de l'enseignant.

Article 3:

Le **Club ASA** ainsi que les **deux comités** s'engagent à participer bénévolement à l'événement et à l'animer. La journée retenue étant le 3 juillet 2018 (soit une durée de 1 jour) de 09h à 16h. Cette animation aquatique sera organisée à la piscine de la Bollene Vésubie (bassin réservé aux scolaires pour cet événement et mis gratuitement à disposition, au profit des représentants mandatés).

Programme de la journée :

 Le matin 09H00 : Initiation Palmes/masque/tuba . Remise des diplômes et médailles + lots (autocollants -revue Subaqua etc ..)

Midi - Repas avec l'équipe d'encadrement et Professeurs de l'école

 L'Apres midi: Présentation (un diaporama commenté) par les responsables du club ASA sur la faune et flore sous-marine (approche ludique avec échanges entre les enfants et l'animateur)

Article 4:

Le Comité Départemental des Alpes Maritimes s'engage à mettre gracieusement à disposition des élèves le matériel lors de cette manifestation dans le but de favoriser le bon déroulement des animations organisées par les OD FFESSM.

Article 5:

Les Comités et le club ASA s'engagent à offrir aux enfants, à l'issue de leur expérience subaquatique « un diplôme Fédéral FFESSM » ainsi que divers lots. Une approche sur la connaissance de la biodiversité « **faune flore** » sera proposée dans l'établissement par un diaporama animé par l'équipe du club ASA institué :

« Faire connaitre aux enfants par un jeu et découvrir la richesse de notre littoral et notre mer Méditerranée »

Article 6:

La manifestation sera annoncée sur le site officiel des 2 OD fédéraux avec l'adresse des sites. Les images fixes et/ou animées réalisées lors de la manifestation restent la propriété de leurs auteurs mais ils s'engagent à autoriser les signataires de la convention à les utiliser dans un but non lucratif et aux fins de la promotion de l'activité ; Aux images seront toujours associés les références du CR PACA et du CODEP 06 FFESSM.

S'agissant d'une manifestation destinée à des mineurs, les personnes détenant l'autorité morale sur ces enfants devront avoir signé une autorisation de prise de vue (autorisation à diffuser avant la manifestation)

Le club comme l'établissement scolaire pourront également faire leurs propres photos

Article 7:

Cette convention est valable pour toute la journée de l'animation, fixée au 3 juillet 2018.

Fait à Nice le 09/04/2018 en quatre exemplaires.

Signatures:

Le comité Régional PACA P/O M. Bernard GAUTHIER

Le Comité Départemental M. JL FERRETTI

Le Club Subaquatique Azur M. **Emmanuel COURTIGNON**

L'Inspection de l'éducation nationale de Carros 3 Vallées M. Philippe ROBERT